

5^{ème} Séance Plénière
de la Séssion Administrative
du Jeudi 12 Juin 2025 à 9h00

Mr Nuihau LAUREY
Représentant non-inscrit

A

Monsieur le Président,

Question orale

Objet : La diffusion publique des séances de commission.

Monsieur le Président,

La transparence est aujourd'hui une exigence démocratique, et à ce titre le fonctionnement de nos institutions se doit d'être lisible, compréhensible et accessible à tous. Les débats de notre Assemblée sont aujourd'hui retransmis et accessibles à tous les citoyens, ce qui a constitué en son temps une véritable avancée.

Mais il reste un angle mort, pourtant essentiel au débat parlementaire : **les séances de commission.**

C'est pourtant essentiellement dans ces commissions que s'élaborent réellement les textes, que s'affinent les positions, que s'expriment les divergences de fond comme les convergences parfois inattendues. Aujourd'hui, ces travaux essentiels à la construction législative demeurent hors de portée du regard citoyen.

Ces commissions sont invisibles aux yeux du public, de la presse et parfois même... des membres de l'Assemblée qui ne sont pas dans la bonne salle au bon moment. Il en résulte une forme d'opacité regrettable pour une démocratie moderne, surtout lorsque l'on débat de lois du pays, de crédits budgétaires ou de réformes impactantes, pour ne pas la citer, la prochaine réforme contestée du RNS par exemple.

Les travaux des commissions intérieures de l'Assemblée nationale et du Sénat sont aujourd'hui systématiquement retransmises et accessibles à tous, de même que les commissions d'enquête qui éclairent réellement les citoyens sur les problématiques qui affectent notre société.

A ce titre, la création d'une commission d'enquête sur les enjeux géostratégiques, environnementaux, économiques et financiers de notre pays et de sa zone économique exclusive sera soumise à notre assemblée durant cette séance et à l'évidence ce sujet et les implications qu'il sous-tend ne peuvent pas être débattus confidentiellement dans l'entre-soi d'une commission législative.

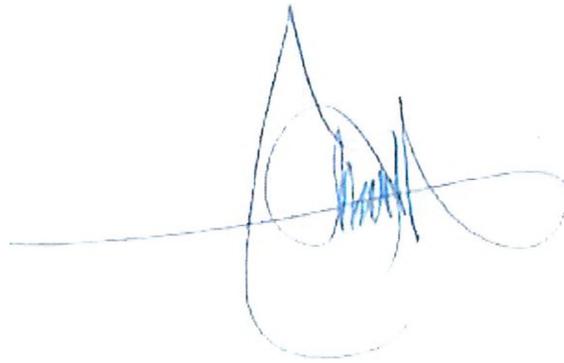
Je n'ignore pas que **la décision de rendre publics ces séances relève du seul président de notre Assemblée**, au nom du respect de la séparation des pouvoirs. Mais je n'ignore pas non plus que **l'autorité politique du président du Pays peut impulser des avancées nécessaires** à une démocratie plus participative.

Ma question est donc la suivante : Monsieur le Président, êtes-vous prêt à soutenir activement la diffusion publique des séances de commission de l'Assemblée de la Polynésie française, et à engager, dans le respect des prérogatives de chacun, un dialogue institutionnel en ce sens avec le président de notre Assemblée et les forces politiques qui la composent ?

Pour notre part nous répondrons favorablement à une telle concertation.

Je vous remercie.

Nuihau LAUREY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nuihau LAUREY', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop on the left and a series of vertical strokes on the right.